

SEANCE DU 18 JUIN 2026

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 18 juin 2026, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Jean-Michel DACKOW, Maire, selon la convocation en date du 11 juin 2026.

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT Ludovic BOOS, Cindy GUILLARD

Céline TALON et Lidwine MAINGRET sont arrivées à 20h45 après le conseil d'école du RPI.

Absents : Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Pierre MARIE-AGNES excusés

Cindy GUILLARD a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vente de la parcelle D211 à Nexloop, et
- bail précaire pour début de travaux avant signature de l'acte

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du précédent compte-rendu.

2026/44-1 AUTORISATION DE VENTE – PRECISIONS A LA DELIBERATION N°2025/27-4 DU 04 SEPTEMBRE 2025

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, Ludovic BOOS, Cindy GUILLARD

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	6	Pour :	6
Présents :	6	Exprimés	6	Contre :	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la société de droit français Nexloop France pour installer un local technique pour des opérateurs chargés de mission d'intérêt public avec lesquels elle est liée, des prestations de service d'accueil pour leurs services de communications électroniques (type centre de flux télécom).

La société Nexloop France – 58, Avenue Emile Zola, immeuble ARDEKO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT – propose l'acquisition à la commune, pour un site pressenti situé au lieu-dit « LES PRADEAUX » à BERNEUIL (87300) de la parcelle cadastré section D numéro 211 pour une surface de 395m² pour un montant de 13.000€ (treize mille euros) toutes taxes comprises.

Le maire rappelle la délibération n°2025/27-4 du 4 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, réitère son accord pour la réalisation de ce projet et décide d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet (y compris compromis et offre d'achat).

Céline TALON et Lidwine MAINGRET sont arrivées à 20h45 après le conseil d'école du RPI.

2026/45-2 AUTORISATION DE BAIL PRECAIRE

Présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT, Ludovic BOOS, Cindy GUILLARD, Lidwine MAINGRET

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés	8	Contre :	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la société de droit français Nexloop France pour installer un local technique pour des opérateurs chargés de mission d'intérêt public avec lesquels elle est liée, des prestations de service d'accueil pour leurs services de communications électroniques (type centre de flux télécom).

La société Nexloop France – 58, Avenue Emile Zola, immeuble ARDEKO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT – propose l'acquisition à la commune, pour un site pressenti situé au lieu-dit « LES PRADEAUX » à BERNEUIL (87300) de la parcelle cadastré section D numéro 211 pour une surface de 395m² pour un montant de 13.000€ (treize mille euros) toutes taxes comprises.

Nexloop France souhaite débiter les travaux d'installation de son shelter avant la signature de l'acte authentique de vente de la parcelle susvisée,

Il a été fixé d'un commun accord les termes et conditions de ce bail provisoire qui serait consenti à Nexloop France afin de lui permettre de commencer les travaux dès signature de celui-ci,

la signature du bail précaire vaut accord donné à Nexloop France de réaliser des travaux et d'effectuer les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation des infrastructures et équipements techniques,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'habiliter le Maire à signer tous contrats de location, et tous autres documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Au village des Brégères, un administré met une barre métallique dangereuse sur l'accotement. Après avoir été prévenu, lors d'un rendez-vous avec le Maire et le Premier adjoint, il a retiré cet objet.

Cependant, il l'a remis ensuite. Un courrier va lui être envoyé, avant de prendre des mesures plus importantes.

Au village de Lassalle, l'emplacement d'un transformateur, nécessaire à un projet de panneaux photovoltaïques sur toiture agricole, a dû être déplacé, suite à une demande d'un couple d'agriculteurs craignant le rétrécissement du chemin rural concerné, empêchant alors le passage d'engins agricoles. Un compromis a été trouvé grâce à des propriétaires voisins qui ont accepté l'emplacement en bordure d'un champ leur appartenant.

Mobilité solidaire rurale : il est envisagé que la commune achète 200 € de coupons

mobilité, au bénéfice des habitants de Berneuil. Les modalités sont à définir avec l'association.

Été Indien : une entreprise sollicite un partenariat afin de proposer des activités physiques aux personnes âgées. La commune devrait fournir une salle. C'est un dossier que l'entreprise souhaite déposer auprès du Conseil Départemental et qui serait totalement subventionné. Malheureusement, la commune ne possède pas encore de salle à mettre à disposition.

Ecole : lors du conseil d'école, les parents ont fait remonter les demandes suivantes : matérialiser l'emplacement du bus, installer un panneau de stationnement interdit pendant l'arrivée du bus pour les autres véhicules, déplacer la jardinière situés sur la place de la poste.

En ce qui concerne la gestion de la chaleur dans l'école, la salle communale, climatisée, qui devrait être construite courant 2027, pourra être utilisée lors des épisodes de fortes chaleurs, à partir de la rentrée 2027 si les délais prévus sont respectés.

Commission voirie : identification des chemins qui recevront le ballaste demandé à la SNCF pour début juillet. Une journée de Pelle supplémentaire a été prévue le 15 juillet, pour le curage de fossés.

Aire de camping-car : cet hiver, il faudra installer des petits piquets pour délimiter les places des camping-car, pour éviter le stationnement des poids-lourds (qui risquent de dégrader l'aire en manœuvrant, il y a déjà des traces)

Commission bâtiments/patrimoine : église : les travaux de reprise de toiture et de débouchage des gouttières ont été réalisés. Il faut prévoir des renforts pour l'escalier, nettoyer la rosace. L'accès à la cloche doit être sécurisé : installer une échelle spéciale.

Le petit patrimoine classé et inscrit à restaurer : recontacter le conservateur.

Les vitraux sont à vérifier, ainsi que les jauges des fissures, qui ont été posées en 2020.

La journée citoyenne a été fixée au 5 septembre.

La séance est levée à 22h00.



CLOTURE DE SEANCE

Rappel des membres présents : Jean-Michel DACKOW, Cédric DELAIRAT, Nicolas MASSON, Stéphane CHALIVAT Ludovic BOOS, Cindy GUILLARD

Céline TALON et Lidwine MAINGRET sont arrivées à 20h45 après le conseil d'école du RPI.

Absents : Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Pierre MARIE-AGNES excusés

2 délibérations ont été prises

2026/44-1 AUTORISATION DE VENTE – PRECISIONS A LA DELIBERATION N°2025/27-4 DU 04 SEPTEMBRE 2025

2026/45-2 AUTORISATION DE BAIL PRECAIRE

La secrétaire de séance

Cindy GUILLARD

le Président de séance

Jean-Michel DACKOW